

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ ET SAINT-MAURICE

CE 1114-02

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 23 septembre 2014 vers les 18 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Monsieur Luc Gaudreault

Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin

ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Participe à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents messieurs Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général et Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 7 0914 :

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0914-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée unanimement.

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 8 0914 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 août 2014 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0914-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée unanimement.


Président

Secrétaire

Monsieur Richard Boyer présente des dossiers relatifs aux Services des ressources humaines. Au terme des explications fournies, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 9 0914 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Andrée Cloutier, technicienne en éducation spécialisée au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, congé d'une durée de six (6) mois soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2015-2016, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 28 novembre 2014.

Adoptée unanimement.

Engagements –
Liste prioritaire –
Personnel de
soutien

RÉSOLUTION CE 10 0914 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit l'embauche par la liste de priorité pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE l'engagement des personnes suivantes :

- Madame Amélie Couture, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel de 16,5 heures/semaine à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, à compter du 24 septembre 2014;
- Madame Joanie Bouchard, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel de 16,5 heures/semaine à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, à compter du 24 septembre 2014;
- Madame Julie Bourassa, éducatrice en service de garde, poste régulier à temps partiel de 14 heures/semaine à l'école Notre-Dame-des-Neiges de Charette, et ce, à compter du 24 septembre 2014.

Adoptée unanimement.

Demandes d'aide
ou de contribution
financière

Les commissaires considèrent ensuite les demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire

RÉSOLUTION CE 11 0914 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0914-03.

Adoptée unanimement.

Vers les 18 h 55, il est procédé à la clôture de la séance.

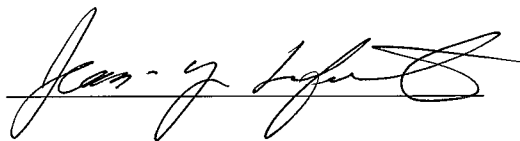
Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 12 0914 :

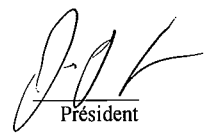
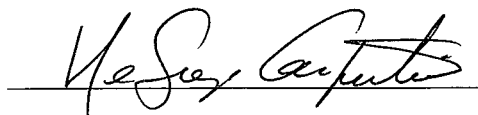
Monsieur le commissaire représentant du comité de parents PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée unanimement.


PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE



Président



Secrétaire